



## Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2023-2024

([https://www.heia-fr.ch/media/4qpfr0fj/directive\\_organisation\\_modules\\_heia\\_2023\\_f.pdf](https://www.heia-fr.ch/media/4qpfr0fj/directive_organisation_modules_heia_2023_f.pdf)).

**Domaine :** Ingénierie & Architecture

**Filière :** Architecture

**Orientation :** -

<b>1. Intitulé de module</b>	<b>Histoire et théorie 5</b>	<b>2023-24</b>
<b>Code :</b> B3M-HITA-A	<b>Type de formation :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres : ...	
<b>Niveau :</b> <input type="checkbox"/> Module de base <input type="checkbox"/> Module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> Module avancé <input type="checkbox"/> Module spécialisé <input type="checkbox"/> Autres : ...	<b>Caractéristique :</b> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	
<b>Type :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Module principal <input type="checkbox"/> Module lié au module principal <input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire <input type="checkbox"/> Autres : ...	<b>Organisation temporelle :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> Semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres : ...	

## 2. Organisation

**Crédits ECTS**

4

**Langue principale d'enseignement :**

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Italien |
| <input type="checkbox"/> Allemand            | <input type="checkbox"/> Anglais |
| <input type="checkbox"/> Autres : ..         |                                  |

## 3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : L'étudiant-e de deuxième année, au bénéfice d'un PFP, a accès à des modules complets de troisième année sous réserve de l'approbation du ou de la responsable de filière. Il-elle doit soumettre à sa/son responsable de filière un plan de formation personnalisé, au sens de l'Art. 5, al. 1 de la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR 2023/24. La priorité doit être mise sur la répétition de l'année échouée. Il n'est pas possible de suivre des cours de deuxième et troisième année qui ont lieu en même temps à l'horaire.

## 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

([https://www.heia-fr.ch/media/idiacion/20230830\\_eia-fr\\_brochure\\_23-24\\_web.pdf](https://www.heia-fr.ch/media/idiacion/20230830_eia-fr_brochure_23-24_web.pdf)).



## 5. Contenu et formes d'enseignement

Module formé des cours suivants :

<i>Histoire de l'architecture moderne 5, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Théorie de l'architecture et de la ville 5, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

## 7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

## 8. Remarques

## 9. Bibliographie

## 10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Nom responsable de module : Valérie Ortlieb

Descriptif validé le 20.07.2023 par la  
direction de la filière architecture